



ASSOCIATION ZAMBROCAL SPORT POUR TOUS

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Article 1 -Administration

L'association ZAMBROCALSPORTS POUR TOUS régie par la loi 1901 (but non lucratif), est réglementée par ses statuts déposés en préfecture.

L'adresse de son siège sociale se situe :

13 Rue Jules Ferry
30129 MANDUEL
06.87.12.56.26
contact@zambrocal-moring.fr

Article 2 - Modalité d'inscription

Les tarifs des cotisations et des licences sont déterminés lors de l'assemblée générale annuelle. Les licences sportives permettent d'accéder aux cours selon la formule choisie et le planning en vigueur.

Le planning prévisionnel vous sera communiqué en début de la saison sportive. Les activités sont assurées uniquement pendant la période scolaire (hors vacances) et sous réserve des autorisations de la mairie pour l'utilisation des salles (manifestations, élections et autres réquisitions).

L'adhésion pourra être refusée en cas de non-respect du règlement intérieur.

L'adhérent atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par le club, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

En ce qui concerne, la licence et l'adhésion à l'association, ces cotisations ne sont pas versées en contrepartie d'une prestation de service. En conséquence, aucun remboursement ne sera effectué sur les mois, les semaines ou les jours de suspension d'activité décidés par les autorités locales, gouvernementales, fédérales et/ou du comité directeur si la sécurité des pratiquants ne peut pas être assurée pour des raisons de risques sanitaires ou autres événements liés aux intempéries, travaux, attaques terroristes...

Les personnes s'adhérant à l'association doivent fournir :

- Fiche d'inscription et la fiche de licence de la fédération sport pour tous dûment remplies, datées et signées
- Certificat médical de moins de 2 mois (Celui-ci atteste que le futur adhérent est apte à la pratique du moring réunionnais, et/ou aux activités gymniques et d'entretien.
En application du décret ministériel n°2016-1157 du 24 août 2016, pendant les 2 années intermédiaires, le Questionnaire «QS-Sport» (Cerfa n°15699*01) devra être proposé à chaque licencié en début de saison par le Club Sports pour Tous.
- Le questionnaire santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19)
Le licencié engage sa responsabilité pour remplir de bonne foi le questionnaire évoqué. En fonction des réponses il devra soit remettre au Club « l'Attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive » complétée et signée, soit remettre un nouveau Certificat Médical.
- En cas de compétition un nouveau certificat vous sera demandé pour cette spécificité.
- Règlement cotisation+licence
- Une fiche de renseignements



- 1 Enveloppe timbrée à votre adresse ou une adresse email

Toute personne n'ayant pas fourni ces documents dans le mois après son inscription se verra refuser l'accès au cours jusqu'à la régularisation de son dossier

Le licencié pourra participer aux démonstrations, compétitions et stages organisés par les autres écoles de Moringue ou association sportives dans les instances privés ou publics.

Aussi, le licencié a :

- droit à l'assurance fédérale ;
- droit de vote dans le Club ;
- participation au fonctionnement ;

Le montant de la cotisation sportive couvre une saison complète durant la période scolaire. L'association n'est pas tenue de maintenir les cours pendant les vacances scolaires.

Toute personne peut s'adhérer à l'association Zambrocal uniquement, pour nous aider à promouvoir la culture réunionnaise et le sport à travers le moringue. Cette adhésion ne donne pas droit de facto aux activités sportives et musicales.

Article 3 - Déroulement des cours

Etre à l'heure pour commencer le cours dans les meilleures conditions possibles.

Les cours se dérouleront pendant les périodes scolaires:

- Consulter le planning, il peut amener à être modifier en fonction des disponibilités des salles de sports mises à disposition par la mairie.
- Consulter le programme de l'association sur le site internet. Des flashes infos vous seront communiqués soit par mail et soit mis à jour régulièrement sur le panneau d'affichage de l'association dans les salles de sports. Merci de nous prévenir en cas de changement d'adresse mail
- Les licenciés inscrits aux activités sportives sont invités à prévenir l'association si toutefois ils ne peuvent pas venir au cours.

Pour des raisons d'indisponibilités des installations sportives et des éducateurs sportifs, l'association se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler les cours. Il n'y aura ni remboursement des cotisations ni des indemnités compensatrices.

Il est demandé aux parents d'emmener et de venir chercher leurs enfants dans la salle, à l'heure exacte, pour des raisons d'organisation et de sécurité. L'association n'est plus responsable des enfants à la fin des cours.

Il est demandé de passer par les vestiaires afin d'accéder à la salle de cours.

Les enfants et les adultes doivent apporter une bouteille d'eau et une petite serviette pendant le cours.

La présence de nombreux enfants et parents non inscrits à Zambrocal peuvent gêner le déroulement du cours. Pour le bon déroulement des cours, les éducateurs sportifs se réservent le droit de faire sortir les personnes ne respectant pas le bon déroulement du cours.

Pendant les cours des enfants, les parents et leurs invités ne sont pas autorisés à rester dans les gradins pendant toute la durée du cours.

Respect : Envers vos éducateurs sportifs

Envers les autres élèves

Dans le combat, la danse, la musique et la percussion

Dans les échanges avec les autres écoles



Dans les compétitions

(En cas de non respect de cette règle le professeur se réserve le droit de laisser l'enfant sur le banc jusqu'à la fin du cours et/ou de le renvoyer chez lui pour ne pas perturber les cours)

Article 4.1 Tenue pour la section sportive moringue

Pantalon Blanc : Jogging, Kimono sans fermeture éclair, sans poches, sans boutons

T-shirt réglementaire de la fédération sport pour tous avec le logo de zambrocal moring (une commande est prévue en octobre- Exceptionnellement Torse nu pour les garçons lors des entraînements et/ou démonstration.

Pas de bijou comprenant chaîne, piercing, boucles d'oreille.

En cas de perte ou de vol nous n'en serons pas tenus responsables).

Ongles des mains et pieds coupés.

Cheveux attachés (éviter les pinces elles peuvent se casser lors des acrobaties)

Article 4.2 Tenue pour la section sportive fitness

Tenue de sport libre

Baskets propres réservés en salle

Serviettes et eau.

Si vous le souhaitez, vous pouvez emmener votre tapis. Cependant des tapis sont à votre disposition durant le cours.

Article 5 - Compétitions, pratiques et démonstrations Image

- a) Lors des manifestations, compétitions, cours, et autres manifestations l'association, les invités, les autres parents, la presse pourraient être amenés à prendre des photos et à filmer les cours et les activités. Tout adhérent accepte implicitement de voir ainsi sa photo, son image sur internet, réseaux sociaux (youtube, facebook, instagram, twitter...) presses écrites et télévisions.
- b) Toutes manifestations (stage, démonstrations...) organisées par l'association feront l'objet d'une invitation vers les parents pour les enfants, du bureau et/ou d'un affichage sur le tableau "Zambrocal" du Dojo.

Par ailleurs, il est important de noter que votre licence vous garantit une assurance pour des activités organisées et encadrées par les responsables de l'association Zambrocal. Notre responsabilité ne sera pas engagée en cas d'accident ou incident pendant les sorties non validées par le bureau de notre association.

- c) La pratique du Moringue se fera uniquement en salle d'entraînement avec l'éducateur sportif. Il est interdit de mettre en pratique les techniques de combat en dehors des entraînements et des manifestations, compétitions organisées par Zambrocal.

Tous les licenciés et/ou adhérents ne respectant pas ces règles seront exclus de notre association sans délais et sans remboursement de leurs cotisations

Article 6 - Respect du matériel et des infrastructures

Les instruments de musique, le matériel de fitness et les tapis devront être maniés avec respect et délicatesse, toute personne ayant détérioré le matériel de l'association aura l'obligation de le réparer ou de le remplacer à l'identique.

Il est interdit de fumer, boire et de manger dans les locaux réservés à l'entraînement.

En ce qui concerne l'utilisation du Tatami:

Il est interdit de boire ou de verser tout liquide sur le tatami



Il est interdit de déposer, poser les instruments de musique sur le tatami.
Il est interdit de marcher sur le tatami avec vos chaussures.

Article 7 - Respect du voisinage

Lors des répétitions de musique, il est vous est demandé de fermer systématiquement la porte donnant accès sur le voisinage. Ceci afin d'éviter tout incident avec les administrés de la Ville de Manduel.

Les heures de fin, les temps de cours doivent être respectés, les animateurs se réservent le droit de faire évacuer la salle si toutefois les consignes listées ci-dessous ne seront pas respectées.

Article 8 - Vestiaires

L'accès aux installations ne peut se faire que par les issues réservées à cet effet, et aux jours et heures des entraînements et compétitions.

Des vestiaires hommes et femmes sont mis à dispositions des licenciés de Zambrocal au Dojo et au hall des sports pendant les cours.

Le passage au vestiaire est obligatoire pour y revêtir la tenue sportive autorisée.

Cette tenue devra être décente, propre et réservé à l'usage exclusif du travail en salle.

Pour les activités d'intérieures il est obligatoire de prendre une paire de baskets propre pour accéder à la salle.

L'utilisation des douches est exclusivement réservée aux pratiquants et seulement après les activités sportives.

Les consignes de sécurité, la responsabilité en cas de vol, prévues au Règlement Intérieur des Salles de sport s'appliquent.

Le dépôt des effets personnels et objets dans les vestiaires restent sous la surveillance et la responsabilité des pratiquants et des parents. Dans ce cas, il est recommandé de ne pas apporter d'argent ou d'objets de valeur. Les objets trouvés seront déposés en mairie et conservés dans les conditions légales concernant les objets trouvés.

Article 9

En cas de pandémie, type corona virus, et autres virus non identifiés par l'organisation mondiale de la santé, le protocole sanitaire annexé au règlement intérieur sera appliqué de facto si les activités physiques et sportives sont autorisées par le gouvernement et/ou les autorités territoriales et fédérales.

Le protocole sanitaire peut être modifié en fonction de l'évolution des risques sanitaires.

Article 10

L'adhérent s'engage à ne pas participer à toute activité si il été en contact potentiel avec des porteurs du virus, ou si il présente un quelconque symptôme qui s'apparente au COVID-19,

→ à respecter scrupuleusement le protocole sanitaire mis en place par l'association ZAMBROCAL

→ à avertir immédiatement l'association ZAMBROCAL si il développe des symptômes qui s'apparentent au Covid-19 dans les jours qui suivent son passage dans l'association ZAMBROCAL, afin que tous ceux qui ont été en contact avec lui puissent faire un test de dépistage.

Fait à Signature précédée de la mention « lu et approuvé »